

COMMUNE DE SAINT LAURENT LES TOURS

Compte rendu du Conseil Municipal

Mardi 24 NOVEMBRE 2015 à 18h30

Présents : Mr Pascal Lagarrigue – Maire

Mrs Christiane Labrousse, Stéphanie Roussies, Maurice Eyzat, Julien Boris adjoints

Mmes Delphine Audoin, Nathalie Brunet, Muriel Cazard, Patricia Lamagat, Isabelle Tersou

Mrs Daniel Mack, Laurent Raffy, Willy Tchaghtchougha

Excusée représentée : Mme Sonia Soulhol par Mme Nathalie Brunet

Excusé : M. Firmin Ferrandery

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Tersou

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2015

2. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

3. CAUVALDOR :

- convention de prestation de service et d'assistance à signer pour le domaine de l'urbanisme

- avis à émettre sur le rapport de mutualisation des services incluant le projet de schéma pour la période 2015/2020

- présentation du rapport d'activités Communauté de Communes du Pays de St-Céré – Année 2014

- adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) 2015

4. Décisions modificatives à prendre sur le budget de la commune et du lotissement les Prés de Lascol

5. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Année 2016 : aide sollicitée pour le renouvellement de la classe numérique

6. Attribution des subventions 2015

7. F.D.E.L. (Fédération Départementale d'Électricité du Lot) : transfert de compétence « infrastructure de recharge pour véhicules électriques »

8. Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot : demande d'affiliation du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de Figeac Quercy - Vallée de la Dordogne (PETR)

9. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau – Année 2014

10. Élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

11. Questions diverses

NB : Les rapports à l'ordre du jour sont consultables en Mairie avant leur proposition d'adoption lors de la séance du CM.

Avant d'ouvrir la séance, à la demande de M. Le Maire :

- **une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats de Paris du 13 novembre 2015.**

- **Il est proposé de rajouter trois points à l'ordre du jour :**

- **Le protocole financier général de CAUVALDOR**

- **La participation SDIS**

- **La création d'une commission « travaux ».**

Avis favorable à l'unanimité.

• 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU C.M. du 13 octobre 2015

Le compte-rendu du 13 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

• 2. PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le 14 octobre 2015, un nouveau projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le Lot a été présenté par Madame Catherine FERRIER, Préfète du LOT, aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale.

Ce projet issu de la loi du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (loi NOTRe) doit être arrêté avant le 31 mars 2016.

Il présente une analyse des divers aspects des intercommunalités existantes, ainsi que de leur pertinence.

Cette analyse a permis de démontrer qu'un nouveau schéma devait être pensé pour le LOT afin de maintenir et développer l'activité économique du département, en tenant compte de tous les paramètres analysés.

Plusieurs scénaris sont présentés dans le SDCI :

- le 1er scénario, « scénario de l'éclatement », privilégie les bassins de vie mais conduit à l'éclatement des intercommunalités actuelles ;

- le 2ième scénario, « scénario minimaliste » préserve au maximum les communautés actuelles : il aboutit à un paysage très déséquilibré risquant d'accentuer les effets de polarisation de l'activité économique et de limiter le développement des services aux personnes ;

- le 3^{ième} scénario, « scénario de l'équilibre » recompose, de manière plus ambitieuse, pérenne et équilibrée, la coopération intercommunale autour de cinq ensembles.

Selon la représentante de l'Etat, ce dernier scénario garantit à tous les territoires des ressources durables, développe la solidarité et l'activité économique. Il limite le nombre de syndicats et donc les dépenses publiques. Il prend en compte la dynamique des communes nouvelles. Il sert une ambition économique et sociale visant à favoriser le développement des activités et des emplois. Il donne à tous les territoires la possibilité de peser dans la grande région dont l'attractivité constitue une chance à saisir pour le Lot. Il place le département de manière exemplaire dans la dynamique de la nouvelle région et des autres régions frontalières.

NB : Au 1er janvier 2015, le Lot compte 11 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération.

Après présentation par M. le Maire des différentes situations envisageables et de riches échanges sur notre présence actuelle au sein de Cauvaldor, le **Conseil Municipal se prononce contre le scénario de l'équilibre** proposé par Mme la Préfète pour de multiples raisons :

- après quasiment une année d'intégration à la Communauté de Communes Cauvaldor, la commune de Saint-Laurent-les-Tours, tout comme, à priori, un nombre important de communes, ne trouve pas sa place dans cette Com Com regroupant des communes très différentes n'ayant pas que des intérêts communs et, de plus, ne disposant pas d'une ville phare centrale attrayante ; il en découle que nous, élus, mais également tous les habitants de Saint-Laurent-les-Tours, avons du mal à nous sentir concernés par des événements ou des projets planifiés à plus d'une heure de (mauvaise) route de chez nous ... et nous comprenons qu'il puisse en être de même pour des communes du nord-ouest du département pour ce qui pourrait se passer à Saint-Laurent-les-Tours ;

- le bassin de vie et d'emplois des Saint-Laurentais se situe dans un rayon d'une quinzaine, voire d'une vingtaine de kilomètres, ... mais pas à Payrac, à Souillac, à Martel, ni même à Vayrac ;

- le Pôle territorial de Saint-Céré ne favorise pas l'intégration des communes de son territoire dans Cauvaldor ; son organisation interne a notamment permis à la quasi totalité des élus de Saint-Céré de diriger une commission de pôle et de pouvoir fonctionner ainsi de façon très autonome ; la complexité de la situation et l'opacité des décisions que l'on nous demande seulement de valider contribuent à nous détourner de Cauvaldor.

Pour les raisons exposées précédemment, le **Conseil Municipal se prononce en faveur du scénario de l'éclatement avec la variante pour la zone nord-est du département**, les communautés actuelles de Cère et Dordogne et du Pays de Sousceyrac étant plus proches en terme de périmètre et semblant plus nous ressembler.

Cette fusion permettrait ainsi de constituer une collectivité intercommunale :

- moins étendue, donc moins chronophage et plus économique concernant les multiples déplacements des élus ;

- plus cohérente car elle correspondrait réellement au bassin de vie et favoriserait ainsi un développement économique commun ;

- plus unie car disposant de motivations communes telles que le désenclavement du Nord-Est du département.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour les deux décisions.**

3. CAUVALDOR

- **Convention de prestation de service et d'assistance à signer pour le domaine de l'urbanisme**

Suite à l'adhésion au 01/07/2015 au service Application du Droit du Sol (ADS) du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD), une convention doit être signée fixant les conditions et le coût représentés par ce service rendu à la commune en fonction des demandes d'urbanisme.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, il a été enregistré en mairie 3 demandes de permis de construire, 5 déclarations préalables et 4 certificats d'urbanisme.

Les tarifs proposés par le SMPVD et révisables annuellement sont les suivants :

- Permis de construire : 102 €
- Déclaration préalable : 71 € 40
- Certificat d'urbanisme : 25 € 50
- Permis d'aménager : 127 € 50
- Permis de démolir : 81 € 60

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à signer la convention.**

- **Avis à émettre sur le rapport de mutualisation des services incluant le projet de schéma pour la période 2015/2020**

Ce rapport a été présenté en conseil communautaire de CAUVALDOR le 23 novembre 2015.

Il prévoit notamment la signature d'une convention de prestations de services, la mise à disposition d'agents, le partage du matériel communautaire et la création de services communs.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- **Présentation du rapport d'activités Communauté de Communes du Pays de St-Céré – Année 2014**

Il s'agit du rapport d'activités du Pôle de St-Céré avant la fusion avec CAUVALDOR au 01/01/2015.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- **Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) 2015**

La commission CLECT a été installée en septembre 2015.

Ce rapport présente les transferts de charges et les attributions de compensation qui en découlent.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- **Protocole Financier Général**

Ce rapport regroupe les différents travaux de la commission des finances présentés hier lors du Conseil Communautaire CAUVALDOR.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- **Participation Service Départemental Incendie et de Secours (SDIS)**

Le montant de la participation par commune est déterminé en fonction de son nombre d'habitants. Pour St-Laurent-les-Tours, la dépense s'élève à la somme de 26 036,99 € pour l'année 2015.

CAUVALDOR a accepté par décision de son conseil communautaire de prendre en charge la participation des communes au SDIS ; celles-ci doivent à leur tour délibérer en ce sens.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

4. DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE ET CELUI DU LOTISSEMENT LES PRÉS DE LASCOL

Budget de la commune :

- Afin de verser le solde de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'Éclairage public du château, une décision modificative doit être prise pour la somme de 102 €.

- Dissimulation des réseaux de télécommunications : il convient de rajouter deux montants afin de solder le programme d'enfouissement PTT pour :
 - la Rue de Costerousset : 251,40 €
 - celle du château : 205,81 €

- → **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

Budget du Lotissement les Prés de Lascol

Suite aux derniers travaux effectués par l'entreprise TPJ et à la réception du solde de la maîtrise d'œuvre des opérations du lotissement, une ouverture de crédit est nécessaire pour un montant de 7 150 €.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

5. DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

M. le Maire informe l'assemblée qu'il serait intéressant que la commune sollicite la D.E.T.R. dès cette année afin de poursuivre l'équipement numérique du groupe scolaire Jean Lurçat.

Un état des lieux des besoins a été fait en étroite collaboration avec l'équipe enseignante et l'animateur de l'Inspection Académique L'objectif est de renouveler à moyen terme l'ensemble des postes informatiques de l'école. Dans le cadre de la D.E.T.R., la commune pourrait bénéficier de 80% de subventions. Le montant est plafonné à 5 000€ par commune. Le dossier doit être présenté avant le 14 décembre 2015.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité afin d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la D.E.T.R. et à déposer en Préfecture le dossier correspondant.**

6. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015

En raison de la réception tardive de certaines demandes de subventions, il est proposé de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

7. FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉLECTRICITÉ du LOT (F.D.E.L.) : transfert de la compétence « infrastructure de recharge pour véhicules électriques »

M. le Maire rappelle que la F.D.E.L. a modifié ses statuts pour intégrer la compétence « infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ». La commune ayant délibéré favorablement en date du 13/10/2015 et souhaitant la mise en place d'une borne sur la commune, une nouvelle délibération doit être prise afin d'autoriser la signature de tout acte nécessaire au transfert de cette compétence et la mise en œuvre du projet communal intégré dans le projet de déploiement départemental.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

8. C.N.F.P.T. : demande d'affiliation du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de Figeac Quercy – Vallée de la Dordogne » (PETR)

Le CNFPT du Lot sollicite notre avis sur une demande d'affiliation du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de Figeac Quercy – Vallée de la Dordogne.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

9. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU – ANNEE 2014

Ce rapport a été approuvé lors du conseil syndical du syndicat de l'Eau ST-LAURENT-BELMONT le 10/11/2015.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

10. ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015

Le tableau des permanences est complété en fonction des disponibilités des élus.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Commission « travaux » à créer :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de sa volonté de créer d'une commission « travaux », dissociée de celle existante de la voirie. Cette commission pourrait permettre de définir et de suivre les projets communaux autres que ceux relatifs à la voirie.

Les membres suivants se sont proposés : Mrs Maurice Eyzat, Laurent Raffy, Mme Isabelle Tersou, Mrs Julien Boris et Daniel Mack.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- Sécurité Etat : M. le Maire rappelle que le plan vigipirate est renforcé depuis les attentats du 13/11/2015.

- Fêtes de fin d'année

- Le repas de Noël de l'école est prévu le mardi 15/12/2015 à 12h

- Le pot de fin d'année avec les agents et les élus aura lieu le vendredi 18/12/2015

- L'Association des Parents d'Élèves (APEL) organise son 2ème marché de Noël le dimanche 20/12/2015.

- Le Téléthon sera organisé à la halle des sports de St-Céré le samedi 04/12/2015.

- Ramassage scolaire

Il est demandé d'intervenir auprès de l'entreprise en charge des transports scolaires car les enfants du primaire sont laissés à l'extérieur de l'école, sans surveillance, dans l'attente de l'ouverture du portail d'entrée.

Fin de séance : 21h23

Vu le Maire,

Pascal LAGARRIGUE